

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Marché de fourniture de pièces détachées et réparation de boîtes de vitesse de marque ALLISON - marché 07016R - Réclamation - Protocole - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a conclu en février 2007, un marché de fourniture de pièces détachées et de réparation des boîtes de vitesse de marque ALLISON avec la société Compagnie des Moteurs et Transmissions (C.M.T.). Il s'agissait d'un marché à bons de commande, d'une durée de un an, reconductible 3 fois et avec un montant minimum annuel de commandes fixé à 45.000 euros H.T.

Le marché a été reconduit et exécuté pendant quatre années mais il apparaît que le seuil minimum contractuel n'a jamais été atteint :

- 1^{ère} année, marché N° 07016R, la Communauté a mandaté 40.579,84 euros H.T hors révisions, soit un delta de 4.420,16 € H.T. par rapport au montant minimum ;
- 2^{ème} année, marché reconduit sous le numéro 08012 R, la Communauté a mandaté 37.320,75 € H.T. hors révisions, soit un delta de 7.679,25 € H.T. par rapport au montant minimum ;
- 3^{ème} année, marché reconduit sous le numéro 09017R, la Communauté a mandaté 36.785,77 € H.T. hors révisions, soit un delta de 8.214,23 € H.T. par rapport au montant minimum ;
- 4^{ème} année, marché reconduit sous le numéro 10023Z, la Communauté a mandaté 24.228,21 euros H.T. hors révisions, soit un delta de 20.771,79 euros H.T. par rapport au montant minimum.

Au global, il s'avère que la société C.M.T. a subi une perte minimale de chiffre d'affaires de l'ordre de 41.085,43 euros H.T. Face à ce constat, la société a déposé une réclamation afin d'être indemnisée de ce préjudice.

Au regard de la jurisprudence en la matière (CE, 18 janvier 1991, ville d'Antibes contre SARL Dani), il apparaît que C.M.T. a droit au versement d'une indemnité calculée en appliquant sa marge brute à la perte minimale de chiffre d'affaires.

Après vérification par les services communautaires des éléments reçus à l'appui de la demande, il est convenu que la société C.M.T. a droit à une indemnité d'un montant total de 12.430,65 € H.T.

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 67, compte 678, du budget principal de l'exercice en cours. Mais s'agissant d'une indemnité destinée à couvrir une absence de prestations, elle ne donnera pas lieu à réimputation en section d'investissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le marché passé avec la société Compagnie des Moteurs et Transmissions pour la fourniture de pièces détachées et réparation des boîtes de vitesse de marque ALLISON ;

VU la réclamation présentée par la dite société pour le préjudice subi sur sa perte minimale de chiffre d'affaires ;

VU les modalités de calcul dégagés par la jurisprudence administrative ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le montant minimum du marché à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées et la réparation des boîtes de vitesse de marque ALLISON n'a pas été atteint,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer le protocole d'accord avec la société Compagnie des Moteurs et Transmissions lui octroyant le versement d'une indemnité de 12.430,65 euros H.T.

Article 2 : Le Conseil autorise la signature de tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le chapitre 67, compte 678, fonction 0203, CRB GD10, du budget principal de l'exercice en cours.

Article 4 : Le mandatement de cette indemnité s'effectuera, au plus tard 30 jours à compter de la notification du protocole d'accord annexé à la présente, à la société C.M.T.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2011</p>

Mme. MICHÈLE ISTE

